

N° 2023-119

ESPACE MUSICAL : AVENANTS AUX CONTRATS DES ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

L'an deux mil vingt-trois le 08 novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 02 novembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, ASTIER Fabienne, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mmes DUCHOSAL Sylviane (donne pouvoir à M. SPIGARELLI), BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme VILLIEN), CHAMOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme MAIRONI-GONTHIER), CHENU Azélie (donne pouvoir à M. DUC), FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme ASTIER), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. VILLIBORD)

M. HANRARD Bernard (donne pouvoir à M. SILVESTRE)

En exercice : 27	Présents : 20	Absents : 7	Pouvoir : 7
------------------	---------------	-------------	-------------

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que chaque année, certains contrats des assistants d'enseignement artistique font l'objet d'un avenant à compter du mois de novembre, en fonction des élèves inscrits dans la discipline enseignée, à l'issue du parcours de débutants.

En effet, dès la rentrée et jusqu'aux vacances de Toussaint, il est proposé un parcours de découverte aux élèves débutants qui testent divers instruments. A l'issue de ce parcours, les élèves s'inscrivent dans la discipline qu'ils ont choisie, ce qui donne lieu à des modifications de temps de travail des enseignants, à la hausse ou à la baisse selon le cas.

La réunion d'attribution des instruments du 20/10/2023 a arrêté le nombre d'élèves inscrits dans chaque discipline ; il convient donc de passer des avenants aux contrats comme suit :

Agents	Pour mémoire H. hebdo. CDD 3 ans ou CDI	H. Hebdo à compter de Nov. 2023
ANFOSSI Jacques	4 h 40	4 h 30

CARON Maxime	3 h 40	5 h 20
DUNAND Olivier	10 h 20	10 h 20
FAURE Patrice	16 h 20	16 h 05
MONIN Delphine	8 h 00	7 h 20
SAIA Joseph	3 h 40	5 h 30

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

- nombre de votants : 27
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 27
- nombre de votes « pour » : 27

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique,

Vu la nécessité de réajuster les besoins de l'Espace Musical en fonction des inscriptions enregistrées au niveau des effectifs de certaines disciplines,

DECIDE de conclure un avenant aux contrats de travail de certains enseignants et de modifier les heures d'intervention hebdomadaire, à compter du 13 novembre 2023, comme suit :

Agents	Pour mémoire H. hebdo. CDD 3 ans ou CDI	H. Hebdo à compter de Nov. 2023
ANFOSSI Jacques	4 h 40	4 h 30
CARON Maxime	3 h 40	5 h 20
DUNAND Olivier	10 h 20	10 h 20
FAURE Patrice	16 h 20	16 h 05
MONIN Delphine	8 h 00	7 h 20
SAIA Joseph	3 h 40	5 h 30

APPROUVE les avenants à passer tels que présentés,

AUTORISE le Président à signer lesdits avenants.

DIT que les crédits nécessaires pour l'application de ces avenants sont inscrits au budget.

FAIT ET DELIBERE LE 8 NOVEMBRE 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

